

LE TRI + SIMPLE

TOUS LES EMBALLAGES
ET PAPIERS
SE TRIENT !



NOUVEAU

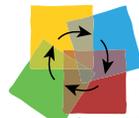
GUIDE DU TRI

#TOUSACTEURS

#JAILEBONGESTE



WWW.SICTOM-PEZENAS-AGDE.FR



PEZENAS-AGDE
SICTOM

TOUS ACTEURS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE !



Aujourd'hui, nous pouvons déjà trier et recycler nos déchets et participer ainsi à " **l'économie circulaire** ". Le recyclage permet de préserver les ressources naturelles, d'éviter le gaspillage et de limiter les pollutions.

PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES : Au lieu d'extraire de nouvelles ressources naturelles du sol, le recyclage permet d'utiliser la matière existante pour produire de nouveaux objets.

RÉDUIRE LE GASPILLAGE : Un emballage (du type canette en métal ou cartonnette) peut servir à fabriquer d'autres objets utiles. Par exemple, avec 8 boîtes de conserve recyclées on peut fabriquer une casserole. Moins de gaspillage, c'est également moins de pollution pour la planète car les déchets non recyclés ou non valorisés finissent en enfouissement.

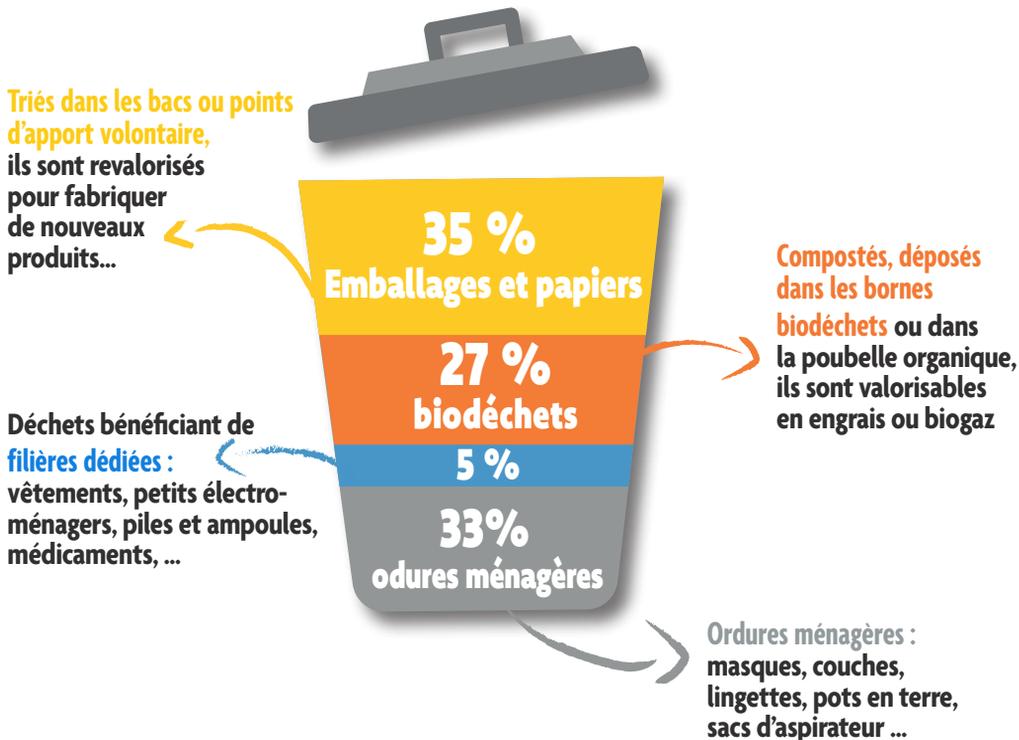
LIMITER LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE : L'extraction de ressources naturelles et la fabrication de produits entraînent des émissions de gaz carbonique et font que la planète se réchauffe. Le recyclage permet de limiter ces émissions.

Dans le cadre de la loi Anti-Gaspillage pour l'Économie Circulaire (AGEC) de 2020, les modes de collecte évoluent pour répondre aux objectifs fixés au niveau national :

RÉDUIRE À LA SOURCE les quantités de déchets ménagers produits. Les déchets ultimes, ceux qui restent une fois que tout a été trié, sont réduits au maximum par bio-stabilisation à VALOHÉ, l'unité de traitement située à Montblanc, avant d'être enfouis. C'est cependant ce qui est le moins vertueux, le plus coûteux en termes écologiques et en termes de coût avec la Taxe Générale pour les Activités Polluantes (TGAP) d'où l'impératif de trier plus et trier mieux.

DÉVELOPPER LE TRI avec au 1^{er} janvier 2023 l'extension du tri pour tous les emballages et papiers, ainsi que la collecte généralisée des biodéchets. Actuellement, **nos bacs d'ordures ménagères sont remplis aux 2/3 d'intrus qui pourraient être valorisés!** Le tri de nos emballages et papiers et de nos biodéchets est alors un levier majeur pour réduire notre quantité de déchets et le gaspillage des ressources.

QUE TROUVE-T-ON DANS LES POUBELLES DES FRANÇAIS ?



TRIONS ! TOUS RESPONSABLES !

Tous les papiers et emballages : dans les bacs de tri !

Plastique, carton, papier, métal ... Ces matières sont en grande partie recyclables. Il est donc essentiel de bien les trier afin qu'elles soient revalorisées pour fabriquer de nouveaux produits

Les déchets de cuisine et de jardin : au compostage, dans les bornes d'apport ou dans les bacs biodéchets. Le premier réflexe est bien sûr de ne pas jeter systématiquement des aliments encore consommables (fond de casserole, fruits abîmés,...). Tout ce qui reste (épluchures, parties abîmées, déchets verts...) peut ensuite être valorisé en fabriquant du compost, un engrais 100% naturel et gratuit.

Et pas besoin d'avoir un jardin ! Lombricomposteur, composteur collectif ou bornes biodéchets : il y a toujours une solution, même en ville.

EMBALLAGES ET PAPIERS

DANS LE BAC DE TRI !

En vrac, sans sac !

Pas nettoyés, juste vidés !

Pas imbriqués !

Au 01/01/2023

LE TRI + SIMPLE

+

NOUVEAU !



Tous les emballages en plastique :
sacs, sachets, films, pots, barquettes, ...

TOUS LES EMBALLAGES
ET PAPIERS
SE TRIENT !



Tous les petits
emballages métalliques ...

ET TOUJOURS LES EMBALLAGES



En plastique

Flacons, bidons, bouteilles, ...



En carton

Boîtes, barquettes, briques, ...



En métal

Conserves, canettes, spray, ...



ET LES PAPIERS, JOURNAUX, ...



J'AI LE BON GESTE, JE TRIE !

LES INTERDITS !



Masques



A déposer dans
votre sac d'ordures
ménagères

Tous les objets en plastique qui ne sont pas des emballages doivent être déposés dans votre sac d'ordures ménagères, en déchèterie ou en ressourcerie



Exemple : piscine en plastique, bouée,
brosse à dents, jouet ...

LE VERRE

Il se recycle à
l'infini et doit être
déposé dans
les colonnes
à verre !



LE SAVIEZ-VOUS ?



LE RECYLAGE, POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE !



Des filets de pêche
récupérés dans les océans



sont recyclés et servent
à la fabrication de baskets



Dans l'Hérault, on fabrique des
lunettes à partir du plastique
ramassé sur nos plages



BIODÉCHETS



- 1 - Insérer la clé
- 2 - **Enfoncer** la clé et tourner vers la gauche
- 3 - Ouvrir la trappe
- 4 - Déposer vos biodéchets
- 5 - Fermer la trappe
- 6 - Tourner la clé vers la droite
- 7 - Retirer la clé



**Uniquement en sac compostable
labellisé OK Compost ou Norme
NFT 51-800**

✓ **Epluchures de légumes,
coquilles d'œufs**



✓ **Fruits et légumes
avariés**



✓ **Fleurs fanées
et uniquement
plantes
d'intérieurs**



✓ **Marc de café,
sachets de thé**



✓ **Restes de repas
(viande, poissons
en petites quantités),
de pain émietté**



✓ **Essuie-tout,
papier en petites
quantités**



3*

**Prévention
des
Déchets**

Les biodéchets composent 1/3 de nos poubelles et constituent un levier majeur pour réduire nos déchets et le gaspillage de nos ressources.

*** Action 3 du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) : Lutter contre le gaspillage alimentaire.**

LES BONS RÉFLEXES

LES +

Sac OK compost
ou norme NFT 51-800

Borne Biodéchets
7j/7, 24h/24
Déposer vos déchets
aussi souvent que nécessaire.

J'ai un bac individuel,
je ne râte pas le jour
de collecte.

JE RENDS À LA TERRE CE QU'ELLE ME DONNE JE TRIE MES BIODÉCHETS !

LES INTERDITS !

X Coquilles
d'huîtres,
de fruits
de mer



X Viande,
poissons,
en grosse
quantité



X Aucun
sac
plastique



X Litière,
excréments,
cendre



X Pas de gras, de plats
en sauce

X Déchets verts importants
et branches

ASTUCE L'ÉTÉ !

Doubler le sac compostable
dans le sens inverse. L'absence d'oxygène
limite la décomposition des déchets
et donc les odeurs.

Les déposer rapidement
à la borne biodéchets .



QUE DEVIENDRONT VOS BIODÉCHETS UNE FOIS COLLECTÉS ?



COMPOST
POUR L'AGRICULTURE
LOCALE



BIOGAZ



Une partie des véhicules
du SICTOM roule au bioGNV

COMPOSTEUR INDIVIDUEL

70% de déchets de cuisine et 30% de déchets de jardin



Au jardin, le composteur permet de transformer vos biodéchets en compost naturel de qualité.

JE PEUX ÉGALEMENT COMPOSTER MES BIODÉCHETS

A chaque nouvel apport de biodéchets, mélangez-les aux matières présentes en les brassant, ce qui apportera l'oxygène nécessaire aux micro-organismes.

Recouvrez ensuite le tout de matière sèche (broyat, feuilles mortes, taille de haie, petits branchages, ...)



MODE D'EMPLOI



MÉLANGER LES BIODÉCHETS EN LES BRASSANT



RECouvrez ensuite DE MATIÈRE SÈCHE (BROYAT, FEUILLES, TAILLE DE HAIE, PETITS BRANCHAGES ...)

Le composteur doit être placé dans un endroit semi-ombragé à même le sol, au contact de la terre.

S'il est sec, prévoir de l'arroser, S'il est trop humide, ajouter de la matière sèche.

LES BONS RÉFLEXES

Les déchets déposés en petits morceaux dans votre composteur se décomposeront plus rapidement.

Varier les apports : pas trop de pain, café, agrumes, ... évitez les excès.

COMPOSTEUR PARTAGÉ

4*

Prévention
des
Déchets

CERTAINES COMMUNES SONT ÉQUIPÉES
EN COMPOSTEURS PARTAGÉS
POUR COLLECTER VOS BIODÉCHETS.

* Action 4 du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) : Renforcer les pratiques et la dynamique autour du compostage

RÉUSSIR VOTRE COMPOST :



Votre site de composteur partagé est constitué de 3 modules :

- 1 pour les apports
- 1 pour le Broyat
- 1 de maturation.

Vous déposez vos biodéchets uniquement dans le premier bac d'apports et vous les recouvrez avec du broyat, la matière sèche du bac du milieu.

Le mélange va se décomposer sous l'action de bactéries et champignons naturellement présents.

Vous ne devez rien déposer dans le bac en maturation. Le compostage est en cours. La récupération du compost mûr se fait chaque 3 mois environ.

POURQUOI COMPOSTER EN COLLECTIF ?

- 1 Pour fabriquer votre propre compost entièrement gratuit et 100 % naturel, qui fertilisera vos sols, jardins et plantes d'intérieur.
- 2 Pour réduire le volume de vos déchets.
- 3 Pour redonner à la nature ce qu'elle a créé (la matière organique).
- 4 Pour créer du lien social et de la convivialité dans votre village.
- 5 Pour s'inscrire dans le cadre de la loi Anti-Gaspillage pour l'Économie Circulaire de 2020 (AGEC).

LOMBRICOMPOSTEUR

Uniquement des déchets de cuisine



Le lombricomposteur se glisse partout : cuisine, cave, cellier, buanderie, appartement, balcon (protégé du soleil). Les vers de compost mangent l'équivalent de leur propre poids par jour et ne dorment jamais, ce sont donc de supers alliés pour transformer vos déchets organiques en engrais naturels.

LES INTERDITS !



X Viandes



X Produits laitiers



X Agrumes



X Ail, oignons, poireaux



X Coquilles d'huîtres, de fruits de mer



X Restes de repas trop épicés

PAS D'INQUIÉTUDE, VOUS NE SEREZ PAS ENVAHIS PAR LES VERS ! ILS S'AUTORÉGULENT ET ONT PEUR DU JOUR.

Quelle est la température idéale pour les vers ?

Entre 15 et 25° : c'est l'idéal, à cette température ils sont au top de leur forme

+ de 25° : ils commencent à avoir chaud

+ de 35° : ils meurent

Il est donc impératif de faire attention à votre lombricomposteur

Conseils pour protéger son lombricomposteur de la chaleur

- vérifier la température régulièrement
- quand il fait chaud, ralentir les apports, car comme nous les vers mangent moins
- aérer au maximum
- rafraîchir avec la technique du linge ou du carton

LES BONS RÉFLEXES

Piler les coquilles d'œufs. Cela permet au ver de plus facilement les digérer.

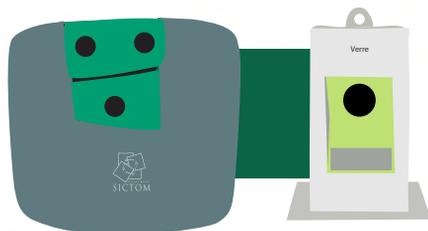
Astuce : en tapis de couverture, vous pouvez mettre un vieux tshirt 100% coton

Pas d'ail dans les lombricomposteurs ! (vermifuge naturel)

VERRE JE TRIE MON VERRE... IL SE RECYCLE À L'INFINI !

En vrac, bien vidé

Il se dépose **IMPÉRATIVEMENT** dans la colonne à verre !



Un geste dans la lutte contre le cancer.

Chaque année, une partie des recettes du recyclage du verre est reversée par le SICTOM à la ligue contre le cancer.

Uniquement les bouteilles, les pots, les flacons et les bocaux en verre.

ASTUCE VERRE

**Si je peux le fermer, je peux le recycler.
Les bouchons et couvercles sont acceptés.**



LES INTERDITS !



Pots en terre



Néons, ampoules



Vitres



Vaisselle, plat en pyrex, verre, porcelaine

⇒ **A déposer en déchèterie ou à la ressourcerie Re'n'art (Pézenas) pour la vaisselle pouvant avoir une seconde vie.**

ORDURES MÉNAGÈRES



En sac bien fermé de 70 L maxi !

✓ Masques,
mouchoirs usagés,
gants en plastique



✓ Couches, lingettes,
carrés de coton et cotons-tiges



✓ Mégôts de
cigarettes



✓ Polystyrène
volumineux



✓ Litières



AVEC SI PEU DE CHOSE À METTRE
DEDANS, PAS ÉTONNANT QUE MON
BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES
SOIT RIQUIQUI !



LES BONS GESTES

Sortir son bac la veille
au soir au point de
regroupement et le rentrer
au plus tôt
après la collecte !

Pas de déchets verts,
ni gravats.
Ils doivent être
déposés en
déchèterie.

Pas de dépôts au sol
au point d'apport
volontaire (PAV) ou au
point de regroupement
sous peine d'amende.

**ZÉRO
TOLÉRANCE**

J'AI TOUT TRIÉ, JE NE JETTE QUE CE QUI RESTE !

LES INTERDITS !

X Déchets d'équipements électriques, piles



↓
Déchèteries

X Déchets ménagers spéciaux



↓
Déchèteries

X Verre



↓
Colonnes d'apport volontaire pour le verre

C'EST PAS TRIÉ, C'EST ENTERRÉ

Pour limiter les impacts environnementaux, préserver les ressources naturelles et maîtriser les coûts, la loi Anti-Gaspillage pour l'Économie Circulaire (AGEC) de 2020 **impose de réduire les ordures ménagères résiduelles**. Sur le site de Valohé à Montblanc, elles sont stabilisées pendant 28 jours, pour être réduites au maximum avant d'être mises en balles et enfouies.



Ne pas trier, c'est polluer !

L'enfouissement des ordures ménagères résiduelles est soumis à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) et majore de façon conséquente son coût.
C'est le principe du « Pollueur /Payeur ».

TEXTILE

En sac fermé, 30 L maxi



✓ **Vêtements**



✓ **Linge, tissus draps**



✓ **Chaussures maroquinerie**



VOUS POUVEZ DÉPOSER :

Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs en sac fermé (30L) et vos chaussures liées par paire. Même usés, ils seront valorisés.



NE DÉPOSEZ PAS D'ARTICLES HUMIDES OU SOUILLÉS

Au niveau mondial, l'industrie textile est la seconde industrie la plus polluante. 73% de la matière première utilisée finissent enfouis ou incinérés.

J'ai le bon geste : j'offre une seconde vie à mes textiles en les déposant en ressourcerie ou en les donnant à des associations caritatives.

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)



Les équipements électriques et électroniques (EEE) contiennent souvent des substances ou composants dangereux pour l'environnement mais ils présentent aussi un fort potentiel de recyclage des matériaux qui les composent.

Même la petite brosse à dent électrique doit être déposée en déchèterie pour être recyclée.



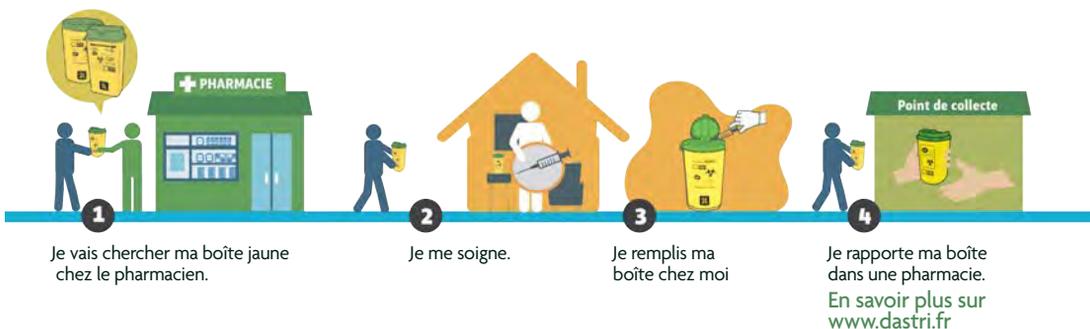
Les DEEE ne doivent, en aucun cas, être déposés dans le bac jaune des Emballages et Papiers, ni même dans le bac des Ordures Ménagères.

DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)



Des mini-collecteurs (boîtes jaunes) pour les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) perforants (aiguilles, seringues, lancettes, stylos, cathéters...) et pour les cotons, les compresses et les bandelettes **sont distribués gratuitement dans les pharmacies** d'officine et les pharmacies des hôpitaux aux patients qui se traitent à domicile.

Les DASRI doivent impérativement être **ramenés en pharmacie**.



Les DASRI ne doivent, en aucun cas, être jetés, même dans leur boîte jaune, dans le bac jaune des Emballages et Papiers ou dans le bac des Ordures Ménagères.



Les médicaments non utilisés doivent être ramenés en pharmacie. Leurs boîtes d'emballages et notices sont à jeter préalablement dans le bac jaune.

JE TRIE, JE DÉPOSE EN DÉCHÈTERIE !



Afin de préserver les conditions d'accès des usagers, particuliers et professionnels, le SICTOM a mis en place un contrôle d'accès en déchèterie.

Obtenir son badge en quelques clics !



Je me connecte sur le site du SICTOM.



Je renseigne les informations demandées.



Je transmets mes documents.

Particuliers : carte grise du véhicule
justificatif de domicile (moins de 3 mois)

Professionnels : carte grise du / des véhicules
extrait de Kbis (moins de 3 mois)
RIB



Après validation je reçois mon badge.



Le SICTOM est doté d'un important réseau de déchèteries : Agde (La Prunette), Agde (Les 7 Fonts), Alignan-du-Vent, Boujan-sur-Libron, Caux, Cers, Fontès, Laurens, Lignan-Corneilhan, Magalas, Montagnac, Pézenas, Pomérols, Portiragnes, Roujan, Saint-Thibéry, Servian, Valros, Vias.

Les déchèteries sont ouvertes de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30. Derniers entrants à 11h45 le matin et 17h15 l'après-midi. Attention les jours d'ouverture sont différents en fonction des déchèteries.

DÉCHETS ACCEPTÉS

POUR TOUT AUTRE DÉCHET, S'ADRESSER À L'AGENT D'ACCUEIL.



TOUT-VENANT



CARTON



FERRAILLE



GRAVATS



VÉGÉTAUX



BOIS TRAITÉ
BOIS NON TRAITÉ



DÉCHETS
ÉLECTRIQUES ET
ÉLECTRONIQUES



EMBALLAGES
MÉNAGERS
RECYCLABLES



DÉCHETS
DANGEREUX
DES MÉNAGES



PLÂTRE



HUILES
ALIMENTAIRES



CARTOUCHES
D'ENCRE



BATTERIES



HUILES
VIDANGE



AMPOULES



PILES



TEXTILES



VERRE



MEUBLES

CONSIGNES D'UTILISATION

- RÉSERVÉ AUX HABITANTS DES COMMUNES DU SICTOM
- LES AGENTS D'ACCUEIL ONT POUR VOCATION DE VOUS GUIDER DANS VOS DÉMARCHES DE TRI ET DE VEILLER AU BON FONCTIONNEMENT DU SITE
- DÉPÔTS DE DÉCHETS TRIÉS UNIQUEMENT
- **VOLUME DE DÉPÔTS LIMITÉ**
- A VOTRE ARRIVÉE, VOTRE CHARGEMENT DOIT ÊTRE BÂCHÉ ET SÉCURISÉ
- INTERDICTION DE BENNER LES CHARGEMENTS
- ATTENTION AUX RISQUES DE CHUTES AU NIVEAU DES BENNES
- INTERDICTION DE DESCENDRE DANS LES BENNES ET DE SE RENDRE DANS LE LOCAL DÉCHETS DANGEREUX
- RÉCUPÉRATION INTERDITE SOUS PEINE DE POURSUITES
- INTERDIT AUX MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

DES ALTERNATIVES ... POUR ÉVITER LA DÉCHÈTERIE !

VALORISEZ VOS DÉCHETS VERTS !



ADOPTÉZ LE MULCHING !

Ne pas ramasser le gazon après une tonte.

Le mulching consiste à laisser sur place l'herbe finement coupée qui apporte au sol des éléments nutritifs et maintient un bon apport d'humidité.

PAILLEZ, PROTÉGEZ !

Le paillage consiste à disposer une couche de matériaux organiques (tonte de gazon, broyat de végétaux...) au pied des plantes et arbustes de votre jardin ou dans votre potager. Il vous fera gagner des heures de désherbage et d'arrosage.



COMPOSTEZ VOS RESSOURCES VERTES !

Le compostage en tas permet de fabriquer du compost pour les jardins produisant beaucoup de ressources vertes. Créez un tas à même la terre dans un endroit à mi-ombre et superposez des couches successives de feuilles mortes, tontes de gazon, tailles de haies et d'arbustes, résidus d'élagage. Arrosez chaque nouvelle couche et mélangez au fur et à mesure de l'évolution du tas.



OFFRIR UNE SECONDE VIE AUX OBJETS ET ÉQUIPEMENTS !



Le **RÉEMPLOI** est un axe fort du Programme Local de Prévention des Déchets du SICTOM. Des partenariats avec des ressourceries favorisent cette démarche en donnant une seconde vie aux objets (mobilier, livres, bibelots, textile...).

Ce qui permet de les détourner ou de les valoriser.

Ressourcerie Re'n'art, Pézenas - www.renart.fr

Vous pouvez également donner vos objets en bon état à des associations caritatives.

RÉDUISONS VITE NOS DÉCHETS !

LES 5 RÈGLES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



* Action 1 du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) :
Sensibiliser les publics à la prévention.



REFUSER

Ne pas accepter d'objets dont on n'aura pas l'utilité.

Exemples : Produits à usage unique, prospectus-papiers, tickets de caisse, ...

Comment ? Opter pour des produits réutilisables (autocollants Stop Pub, sacs de course en tissu, gourde,...). Acheter en vrac et sans suremballage.



RÉDUIRE

Nous avons tendance à sur-consommer, notamment pour l'habillement et les appareils électroniques. Donc, avant chaque achat, bien se poser cette question : **en ai-je réellement besoin ?**

Comment ? Acheter moins et mieux, troquer, prêter, astuces zéro-gaspi, ...



RÉUTILISER

Acheter des biens de seconde main : Il existe désormais de multiples façons de trouver des objets, meubles, habits d'occasion.

Comment ? Acheter en ressourcerie, customiser ses vieux meubles, faire soi-même ses lingettes en coton lavable, préférer des bocaux en verre recyclable à l'infini,...

Réparer : regarder l'indice de réparabilité. Avant de jeter, voir s'il y a possibilité de rallonger la durée de vie du produit.



RÉCYCLER

Tous nos emballages ménagers, nos papiers se trient.

Comment ? Au 1^{er} janvier 2023, le tri se simplifie, ils vont tous dans le bac jaune.

Le verre : continuez à le déposer dans les colonnes destinées à le collecter.



RENDRE À LA TERRE

Compostez vos déchets alimentaires pour obtenir un engrais naturel bien utile pour votre jardin.

Comment ? Séparer les biodéchets, composter en individuel dans votre jardin ou en collectif dans les composteurs partagés,...

LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP).

La Responsabilité Elargie du Producteur est basée sur le **principe " pollueur-payeur "** : les entreprises, c'est-à-dire les responsables de la mise sur le marché français de certains produits, **sont responsables de l'ensemble du cycle de leur vie**, depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie.

Le producteur doit assurer **une reprise sans frais** de tous ses propres produits devenus déchets, en tout point du territoire national.



Les bouteilles de gaz (depuis 2013), les pneus (depuis 2004) ne sont pas acceptés en déchèterie : ils doivent être ramenés auprès des revendeurs.

ATTENTION Tout dépôt sauvage peut être fortement sanctionné, de 135 €* à 15 000 €. *Article R. 541-78 du Code de l'environnement







C'est épuiser encore plus nos ressources naturelles,

**Jour du dépassement * :
28 juillet 2022 !**

* En 208 jours / soit 6 mois et 27 jours, l'humanité a dépensé l'ensemble des ressources que la Terre peut régénérer en un an. Cette date fatidique, qui tombe cette année le 28 juillet, est appelée " Jour du dépassement de la Terre".



VOS JOURS DE COLLECTE



Emballages et Papiers

Cochez le jour de votre collecte
(bac à couvercle jaune)



Biodéchets

Cochez le jour de votre collecte
(bac à couvercle orange)



Ordures Ménagères - OM

Cochez le jour de votre collecte
(bac à couvercle vert, bleu, grenat)

Les colonnes enterrées ou aériennes sont les Points d'Apport Volontaire où vous pouvez déposer À TOUT MOMENT vos déchets triés dont le verre.



Les usagers sont responsables de leurs bacs individuels.
Ils doivent être sortis la veille au soir au Point De Regroupement le plus proche et ne doivent en aucun cas rester sur la voie publique, après le passage de la collecte.

Consignes de tri
Flashez-moi !



SICTOM Pézenas-Agde

Adresse postale :
BP 112 34120 Pézenas
Siège social :
27 Avenue de Pézenas
34120 Nézignan-l'Évêque



Tél. : 04 67 98 45 83
contact@sictom-pezenas-agde.fr
www.sictom-pezenas-agde.fr

